



3, place des Carmes  
CS 80501  
15005 AURILLAC CEDEX

## ACCÈS AUX DÉCHETTERIES Demande de dérogation

Nom, Prénom Demandeur : \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Je soussigné M \_\_\_\_\_, représentant de l'établissement souhaite, à titre dérogatoire, pouvoir accéder aux déchetteries de la CABA pour déposer des déchets issus de mon activité professionnelle.

Je reconnais avoir pris connaissance que :

- l'accès aux déchetteries est payant pour les établissements pour tout type de matériaux apportés à l'exception des cartons et papiers/journaux/magazines ;

- chaque professionnel dispose d'une carte avec lecture informatisée et/ou d'un code à 4 chiffres qui permet de l'identifier à son arrivée en déchetterie.

Les volumes ou quantités facturés sont évalués contradictoirement par l'agent de la déchetterie et le professionnel. Le dépôt ne peut être réalisé qu'après validation par l'agent de la déchetterie et signature du bordereau par le professionnel.

Le tarif de facturation des déchets déposés est voté annuellement en Conseil Communautaire.

Les cartes ou les codes sont à retirer auprès du secrétariat des Services Techniques au Centre Technique Communautaire, 195 avenue du Général Leclerc à Aurillac.

L'établissement des cartes ou des codes est effectué par traitement informatisé automatisé contenant des informations nominatives. Elles donnent alors lieu à l'exercice du droit d'accès prévu par la CNIL. Ce droit d'accès s'exerce par demande écrite auprès du référent CNIL au sein de la CABA.














En cas de détérioration ou de perte de la carte, le professionnel sera assujéti au paiement d'un forfait dont le tarif est fixé annuellement en Conseil Communautaire.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur et cachet de l'établissement :

**Demande à envoyer complétée, datée et signée  
soit par courrier à M. le Président de la CABA, 3 place des Carmes, CS 80501, 15005 Aurillac Cedex,  
soit par dépôt à l'accueil de la CABA, 41 Rue des Carmes, 15000 AURILLAC**

Liste des **déchets acceptés ou refusés** selon la déchetterie :

	Déchetterie de l'Yser		Déchetterie des 4 Chemins	
	Particuliers	Établissements	Particuliers	Établissements
 Gravats	✓	✓	✓	✓
Déchets non valorisables (encombrants)	✓	✓	✓	✓
 Déchets verts	✓	✓	✓	✓
 Cartons	✓	✓	✓	✓
 Ferraille	✓	✓	✓	✓
 Piles	✓	✓	✓	✓
 Papier	✓	✓	✓	✓
 Verre	✓	✓	✓	✓
Huiles de vidange	✓		✓	
Huiles de friture	✓	✓	✓	✓
 Pain	✓	✓	✓	✓
Journaux, revues, magazines	✓	✓	✓	✓
 Textiles	✓	✓	✓	✓
Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (D3E)			✓	
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)			✓	
 Lampes/néons			✓	
 Clichés radiographiques			✓	
 Batteries automobiles			✓	
 Cartouches d'encres usagées			✓	